

BULLETIN DE PARTICIPATION

DOCUMENT A RETOURNER à la F.N.C.C. – CENTRE DE FORMATION

15 rue Léon Lamaizière - 42000 SAINT ETIENNE -
Tél : 04.77.41.78.71 – Télécopie : 04.77.38.20.48
Courriel : centredeformationfncc@fncc.fr – Site Internet : www.fncc.fr

Participant(e) :

Mme, M. : Prénom :

Qualité :

Collectivité territoriale :

Adresse de la collectivité :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Télécopie :

Portable :

Adresse de messagerie électronique : @.....

(Adresse électronique personnelle de l'élu(e) pour un envoi de documents de la part du formateur et/ou toute autre information à lui communiquer rapidement)

▪ Adhérent à la FNCC OUI NON

▪ Souhaite adhérer à la FNCC OUI NON
(Voir tarifs au verso de cette feuille)

▪ Participera à la session (ou aux sessions) suivante(s) :

Date : intitulée :

Règlement :

Un **bon d'engagement** de la collectivité doit être joint à l'envoi du bulletin d'inscription (dans la mesure du possible)

Chèque Mandat administratif
(à l'ordre de : F.N.C.C. Centre de Formation)

Etablissement d'une convention lors de l'inscription OUI NON

Le dossier est suivi par :

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- I. Les Sessions de Formation de la F.N.C.C. sont réservées en priorité, aux élus chargés de la culture dans les collectivités territoriales. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée à la F.N.C.C.
- II. L'inscription d'un participant est effective à réception du présent bulletin dûment rempli et signé. Les réservations par téléphone doivent être confirmées par écrit dans les 48H.
- III. Le bulletin d'inscription doit mentionner le mode de règlement choisi. Les droits d'inscription comprennent les frais de formation et la documentation remise aux participants, ainsi que le café accueil du matin, la pause de l'après-midi et le déjeuner. Hébergement et transports sont à leur charge.

Horaires des sessions : 9h00 –17h30

Les adhérents de la FNCC bénéficient d'un tarif préférentiel.

Tarifs :

Collectivités territoriales adhérentes F.N.C.C. :

- moins de 2 000 habitants : 100 €
- de 2 000 à 5 000 habitants : 150€
- de 5 000 à 15 000 habitants : 250 €
- de 15 000 à 30 000 habitants : 350 €
- plus de 30 000 habitants : 450 €

Collectivités territoriales non adhérentes F.N.C.C. :

- moins de 2 000 habitants : 200 €
- de 2 000 à 5 000 habitants : 300€
- de 5 000 à 15 000 habitants : 500 €
- de 15 000 à 30 000 habitants : 700€
- plus de 30 000 habitants : 900 €

A réception du bulletin d'inscription, une lettre de confirmation est envoyée au participant.

- IV. Une attestation de présence est délivrée après la session. La facture ayant valeur de convention de formation simplifiée est adressée à la Collectivité.
- V. Annulation :
- Les demandes d'annulation confirmées par courrier ou télécopie :
- sont acceptées sans frais si reçues plus de 5 jours avant le début du stage
 - les frais de désistement s'élèveront à 50% du coût de la session si la demande est reçue moins de 5 jours avant le stage
 - après le début de la session, la totalité des frais de participation sera demandée

Je déclare avoir pris connaissance des conditions applicables en cas d'annulation de l'inscription.

A

le

Signature

Cachet de la Collectivité

(avec le nom et la fonction du signataire)

TARIFS DE COTISATION ANNUELLE A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE

Communes de moins de 2000 habitants	-----	91 Euros
Commune de 2.001 à 10.000 habitants	-----	204 Euros
Commune de 10.001 à 30.000 habitants	-----	511 Euros
Commune de 30.001 à 60.000 habitants	-----	832 Euros
Commune de 60.001 à 200.000 habitants	-----	1 188 Euros
Commune de 200.001 à 1.000.000 habitants	-----	1 782 Euros
Commune de 1.000.001 à 5.000.000 habitants	-----	3 208 Euros
Commune de 5.000.001 à plus habitants	-----	3 920 Euros

Pour plus d'informations : http://www.fncc.fr/900_adhesion.php